

République française

Département de la Moselle

COMMUNE DE MALLING  
PETITE-HETTANGE



**A R R E T E N° 14 / 2023**

-----  
**ARRETE DE CIRCULATION**

Travaux d'aménagement de voirie  
Grand'Rue à Petite-Hettange

Le Maire de la Commune de MALLING – PETITE HETTANGE,

- VU la loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- VU le code de la route ;
- VU la demande formulée par mail le **21 juillet 2023** par l'entreprise **SCHIEL FRERES chez Sogelink TSA70011 69134 DARDILLY cedex** en la personne de Mme ZINSIUS Sandrine ;
- **CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité du chantier et des usagers de la route et aussi de faciliter le bon déroulement des travaux ;

### **A R R E T E**

**ART. 1<sup>er</sup>** : L'entreprise **SCHIEL FRERES** est autorisée à exécuter des travaux de réfection devant les habitations 21 à 23 Grand'Rue, Petite Hettange;

**ART. 2** : Les travaux se dérouleront **à partir du 27 juillet 2023 jusqu'à la fin des travaux** ;

**ART. 3** : Ces travaux entraîneront, en fonction de leur importance, les prescriptions suivantes :

- Vitesse limitée à 30km/h ;
- Occupation du domaine public ;
- Empiètement sur chaussée ;
- Stationnement interdit pour tous véhicules dans l'emprise du chantier.

**ART. 4** : La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise **SCHIEL FRERES**, chargée des travaux ;

**ART. 5** : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Malling/Petite-Hettange ;

**ART. 6** : Le Maire de la Commune, l'entreprise **SCHIEL FRERES**, ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**ART. 7** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RETTEL ;
- Services techniques de la commune ;
- L'entreprise **SCHIEL FRERES**.

Fait à Malling, le 24 juillet 2023

Le Maire,  
Marie-Rose LUZERNE